

Synthèse de l'assemblée plénière du Cnis du 7 février 2025

L'assemblée plénière du Cnis s'est déroulée en présentiel sous la présidence de Bertrand du Marais. Elle a réuni une soixantaine de participants, membres du Conseil et représentants du service statistique public.

Dans une première séquence, le président a présenté les grandes lignes de bilan d'activité du Cnis en 2024, avant de procéder à l'adoption des orientations pour 2025. Le Conseil a été renouvelé à l'été 2024, avec 26 nouveaux membres et, en son sein, un Bureau renouvelé pour plus d'un tiers. Pierre-Louis Bras remplace Antoine Bozio à la présidence de la commission Services publics et services aux publics. En 2024, l'activation plus systématique des réseaux professionnels autour de chaque thématique abordée a permis de redresser la fréquentation des commissions, notamment de la part des utilisateurs de statistiques. Les commissions ont examiné des thèmes variés tels que les entreprises de l'économie bleue, la transmission intergénérationnelle des inégalités, les conditions de travail et l'attractivité des carrières dans les services publics, les comptes qui complètent le PIB dans le domaine de la redistribution et dans celui de l'environnement, la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), le financement de la transition écologique, l'estimation de la population présente sur le territoire, ou encore les territoires frontaliers.

Jean-Philippe Vinquant, président de la commission Démographie et questions sociales, a présidé en septembre dernier une intercommission sur les besoins en matière de statistique de santé qui a rendu compte des principales inégalités sociales de santé et leurs déterminants, l'ensemble des travaux en cours et les collaborations entre producteurs (service statistique public, assurance-maladie, épidémiologistes...) pour les mener, et rendez-vous a été pris, sur décision du Bureau, pour réaliser un suivi dans le courant de 2026. Corine Eyraud, représentant la CGT qui regrettait un manque de coordination entre producteurs, a salué cette clause de revoyure.

En 2024, cinq groupes de travail se sont réunis sous l'égide du Cnis : sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture, l'observation et la mesure des discriminations, les conséquences de la création de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi, l'avancement d'un an de la date de publication des résultats du recensement, les maltraitements dont sont victimes les personnes vulnérables en raison de leur âge ou de leur handicap. Deux séminaires ont été organisés respectivement sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF) (quels effets pour les utilisateurs ?) et sur le nouveau programme de moyen terme du Cnis.

Xavier Timbeau, président de la commission Environnement et développement durable, a évoqué les sujets discutés en commission : la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de GES, puis la ressource en eau, soulignant l'enjeu de délivrer des messages utiles aux citoyens et aux pouvoirs publics, et pour cela de définir une stratégie d'acquisition et de production des données parcimonieuse, combinant observations et modélisations.

Avant l'adoption en séance des orientations générales pour 2025 à l'unanimité du Conseil, deux présentations de membres du Conseil ont illustré l'importance des sujets que ces orientations proposent d'aborder. Valérie Müller et Pierre Allorant pour Cesis de France ont présenté les enseignements de leur rapport intitulé « Regard de la société sur le vieillissement de la population », avec le développement de l'offre de service aux seniors, le rôle des seniors dans la vie associative, en identifiant des besoins en matière de statistique : développer notamment sur la proximité géographique de la famille, les sources de dépenses concernant la dépendance, la fracture digitale, les difficultés particulières en zones rurales, l'abandon des études dans les filières médico-sociales. La statistique publique fournit de nombreux éclairages avec notamment les enquêtes Autonomie, Familles (dont la collecte est en cours), Conditions de travail, et Tracov pendant la crise sanitaire

et après. Plusieurs interventions ont souligné la nécessité de mieux appréhender les modalités d'interventions des aidants, les financements associés, mais aussi les manques à gagner plus ou moins explicites pour les aidants, et plus généralement la mobilité résidentielle des seniors. Les limites de certaines enquêtes en population générale pour étudier finement les populations âgées ont aussi été évoquées. Ensuite, José Bardaji, pour France Assureurs, a fait part des enjeux pour les assureurs des risques environnementaux, avec une sinistralité qui a doublé en 20 ans, et l'utilisation intensive de données de différents domaines (climatiques, géologiques, sur le bâti, ou encore sociodémographiques) pour dresser des cartographies, faire des projections, classer les risques et estimer le coût des dommages. Là encore, la statistique publique consacre une partie de ses travaux à quantifier les risques et copilote l'Observatoire national des risques naturels avec les assureurs. Les questions ont porté sur l'évolution du périmètre de couverture de l'assurance, l'intérêt d'avoir des données d'indemnisation, les effets du dérèglement climatique sur l'activité économique, les relations sociales, la santé, les comportements des assurés après un dommage. Le Cnis envisage de consacrer une séance en 2025 aux territoires face au changement climatique et à la transition écologique.

Jean-Luc Tavernier, DG de l'Insee, a ensuite fait part des discussions qui ont lieu au niveau européen entre instituts nationaux de statistique et Eurostat, rappelant que deux tiers de nos statistiques sont aujourd'hui sous règlement européen. L'adoption l'an dernier de la révision du règlement 223 (loi statistique) donne à tous les Etats membres un cadre législatif au recours à des données privées d'intérêt général (de téléphonie, banques, consommations d'énergie, etc.), ce dont la France disposait déjà depuis la loi pour une république numérique (2016). Le projet de règlement Esop sur les statistiques de population n'a pas abouti et bute notamment sur des différences de définition selon que les pays disposent ou non de registre de population. Des règlements vont être discutés sur Pêche-aquaculture et sur l'immobilier commercial. Parmi les sujets discutés au niveau européen figurent la place de la lutte contre la désinformation, le poids des requêtes administratives (dont statistiques) pour les entreprises, l'amélioration des délais de publication, le budget de la statistique publique. Après un rappel de l'opposition de la CGT à l'introduction du pays de naissance dans le questionnaire de recensement, par Corine Eyraud, Jean-Luc Tavernier a souligné que la demande émanait de la Défenseure des droits, appuyée de façon majoritaire par les chercheurs et que la concertation a eu lieu dans le cadre du Cnis, avant que le projet ne soit présenté à la Cnil, l'Insee ayant proposé de rendre cette question facultative. La CGT a fait la demande qu'un bilan soit tiré de la collecte en cours.

La séquence suivante était consacrée à la manière dont les statistiques rendent compte des questions de justice et de sécurité, introduisant ainsi l'examen à venir de plusieurs avis du programme de moyen terme. Etienne Apaire, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), a fait part des difficultés rencontrées pour gérer les stocks de procédures à traiter (en attente), que disposer de bonnes données est essentiel pour éclairer la décision et évaluer correctement les actions, à condition toutefois qu'on sache promouvoir ces données auprès des décideurs. Les défauts de perception de la réalité par les populations est une autre question très sérieuse. Autant il est vain d'essayer de convaincre une personne radicalisée de revenir à la raison, autant le discours solidement étayé peut servir le débat démocratique, c'est tout d'une communication ouverte, appuyée sur un continuum statistique entre Sécurité et Justice. Jacques de Maillard, directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) et Antoine Jardin utilisent les données du SSM Sécurité intérieure pour étudier l'évolution de la délinquance, et par exemple comment l'insécurité personnelle, la préoccupation pour la délinquance et la victimation se combinent selon les territoires. Ils constatent concernant les violences physiques que les statistiques de Police augmentent en tendancier et tendent à se rapprocher du nombre de dépôts de plainte tirés des enquêtes. Le Cesdip utilise aussi les données du SSM Justice pour déterminer le profil sociodémographique des personnes enregistrées dans le cadre de procédures pénales, ou étudier la structure des réponses pénales en fonction des faits, des auteurs et des victimes. Ses priorités sont d'obtenir plus rapidement et plus largement les données brutes d'enquête et de comptage administratif, et que ces sources soient stables dans le temps. Dans le débat qui a suivi, l'Unaf a rappelé l'importance de la justice civile, évoquant la rupture de données sur les divorces, depuis que le divorce par consentement mutuel n'implique plus un passage devant le juge, et de la perception de la sécurité pour ses proches qu'on ne peut collecter que par enquête. Le SSM Justice a indiqué les grands chantiers en cours, celui des appariements entre procédures (intérieur) et affaires (justice), le rapprochement de fichiers et l'enrichissement des sources, la mise à disposition de données d'enregistrements de plainte dans le cadre de procédures judiciaires, le panel des jeunes...

Bertrand du Marais a conclu la séance en annonçant la rencontre sur les appariements le 28 mai prochain, et en invitant les membres du Conseil à partager le calendrier des rendez-vous du Cnis dans leur entourage professionnel.